



École Sainte-Cécile

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Sainte-Cécile
Mardi 2 mai 2023 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile, tenue le 2 mai 2023, au gymnase de l'école.

PRÉSENTS :

Isabelle Plante
Catherine Alix
Maude Poirier Lapierre
Guillaume Baillargeon

Marie-Claude Hétu
Geneviève Perrault
Mélanie George
Noémie Boudrias-Fournier

**Benita Kanozayire et Valérie Jean sont présentes pour le point des finissants de 6^e année

Formant quorum sous la présidence de Isabelle Plante

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Amélie Pelletier-Houde, directrice

SONT ABSENTS :

Julie Mongeau
Carolina Rios

Julie Boucher

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Isabelle Plante, déclare la réunion ouverte. Il est 18h42 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Noémie Boudrias-Fournier que l'ordre du jour soit adopté

Adoptée à l'unanimité (01-CE-2022-2023)

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Maude Lapierre sera secrétaire.

3. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (28 mars 2023)
5. Parole aux observateurs
 - 5.1. Communauté Patro Villeray,
 - 5.2. OPP
 - 5.3. Parole au représentant du comité de parents
 - 5.4. Observateurs
6. Points nécessitant une approbation
 - 6.1. Activités des finissants et modification à la vente de collations
 - 6.2. Tableau des sorties
 - 6.3. Journée de fête de fin d'année -OPP
 - 6.4. Formulaire d'autorisations de sortie dans le quartier et d'être filmé et photographié (Agenda 23-24)
 - 6.5. Code de vie école (23-24)
7. Points d'information/consultations
 - 7.1. Service de garde
 - 7.1.1. Journées pédagogiques
 - 7.2. Direction
 - 7.2.1. Campagne de sirop d'érable
 - 7.2.2. Course-o-thon
 - 7.2.3. Retour sur la journée institutionnelle -projet éducatif 23-27-Suivi
 - 7.2.4. 2e Consultation PEVR
 - 7.2.5. Calendrier 2023-2024
 - 7.2.6. Bienvenue à la maternelle 4 ans et 5 ans
 - 7.2.7. Sécurité aux abords des écoles
 - 7.2.8. Photos scolaires
 - 7.2.9. Logo de l'école
 - 7.2.10. Critères de la direction
 - 7.3. Des nouvelles des classes
8. Varia – Points divers
9. Levée de la réunion

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 mars 2023

IL EST PROPOSÉ par **Mélanie George** que le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'a été fait.

5. PAROLE AU PUBLIC/OPP/REPRESENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Amélie Pelletier-Houde, directrice présente les points de l'OPP :

- Thème(s) abordé(s) :
Suivi des activités de l'OPP. Il n'y aura pas d'autre soirée cinéma cette année. L'OPP recommence ses activités après plusieurs années de pause. Ils prévoient d'autres activités pour la prochaine année.
- Fête de fin d'année. L'OPP proposent que les sommes amassées lors des activités antérieures de l'OPP servent à défrayer les coûts de la collation de fin année. La fête de fin d'année aura lieu le 21 juin et sera une journée bien remplie. La collation spéciale pourrait être un sunday le 19 juin. À suivre.

Guillaume Baillargeon, à titre de représentant au comité de parent :

- Thème(s) abordé(s) :
- Présentation d'une résolution à propos de la sécurité aux abords des écoles préparée par le comité de parents des écoles de Montréal pour demander l'appui des CÉ à la résolution. Malgré que le CÉ n'ait pas le pouvoir d'appuyer la résolution, nous partageons les préoccupations qui y sont mentionnées et soulignons la pertinence du document préparé par le comité de parent des écoles de Montréal.
- Deux postes d'administrateurs seront à combler sous peu au CÉ centre.
- La 2 e version du PEVR a été présentée et le travail semble bien fait.
- À chaque réunion du comité de parent, la directrice générale du cssdm vient répondre à quelques questions.
- Avec la nouvelle gouvernance, le climat entre le cssdm et le comité de parent n'est pas à la confrontation comme auparavant. Cependant la perte de pouvoir du comité de parent a des répercussions sur la mobilisation du comité. Alors qu'il y avait une centaine de personnes présentes aux réunions avant, elles sont maintenant autour de 60.

6. POINTS NÉCESSITANT UNE APPROBATION

- **6.1 Activités des finissants et modification à la vente de collations**
Benita Kanozayire et Valérie Jean, enseignante de 6^e année présentent une modification à la campagne de finissant adoptée lors de la précédente rencontre du CÉ.

CONSIDÉRANT que la campagne de financement des desserts préparés par les parents des finissants arrive au même moment que la campagne de financement du course-o-thon,

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à gagner de 2604,50\$ pour les activités des finissants et qu'il était prévu d'amasser environ 500\$ avec la campagne de financement des desserts préparés par les parents des finissants

IL EST PROPOSÉ QUE par Marie-Claude Héту et appuyé par Geneviève Perrault

QUE 20\$ par enfant soit demandé aux parents et que 21,35\$ par enfant soit absorbé par le CÉ.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)

- **6.2 Tableau des sorties**

Puisqu'une résolution n'est pas nécessaire car les activités se passent dans la classe, ce point est déplacé au point 7.2.11 parmi les points d'information/consultation.

- **6.3 Journée de fête de fin d'année -OPP**

Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente les célébrations de fin d'année qui seront proposées aux élèves.

CONSIDÉRANT qu'il y aura un avant-midi de jeux de kermesse le 21 juin;

CONSIDÉRANT que le comité d'enseignantes organisatrices de l'événement souhaitait offrir une collation (sundae à la crème glacée) à l'ensemble des élèves de l'école et que les membres de l'OPP ont proposé de que les coûts de la dépense soient couverts avec les sommes amassées lors des précédentes activités de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Claude Héту et appuyé par Noémie Boudrias-Fournier

QUE les sommes amassées par les campagnes de financement de l'OPP payent une collation glacée à l'ensemble des élèves pour célébrer la fin de l'année.

Il est mentionné que les sommes dont dispose l'OPP ont été amassées sur plusieurs années et qu'il n'est peut-être pas approprié de les dépenser pour une récompense éphémère.

Amélie Pelletier-Houde précise que depuis quelques années, avec l'activité de financement du course-athon, il y a considérablement plus de liquidité disponible pour payer les frais nécessaires à la mise sur pied de prochaines activités. Elle explique aussi des différents fonds (fond 4 et fond 9) et leur fonctionnement.

Discussion sur la nécessité des récompenses versus les besoins en matériel pédagogique ou activités pédagogiques et consultation des besoins des enseignantes. Elles sont invitées à réfléchir à des projets qui pourraient financés de cette façon.

Suite à ces discussions, la proposition est **Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)**

- **6.4 Formulaire d'autorisations de sortie dans le quartier et d'être filmé et photographié**
Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente les autorisations de sorties dans le quartier et autorisation d'utilisation photographique qui seront déposées dans l'agenda scolaire 2023-2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation unique valable pour l'ensemble de l'année scolaire pour les sorties dans un rayon de 3 km éviterait de communiquer chaque fois avec les parents

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation unique valable pour l'ensemble de l'année scolaire pour l'utilisation photographique de l'image d'un élève éviterait de communiquer chaque fois avec les parents

IL EST PROPOSÉ par : Geneviève Perrault et appuyé par Guillaume Baillargeon
QUE les deux formulaires d'autorisation se retrouvent dans l'agenda scolaire.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)

À la suite d'une mise à jour de l'information disponible, ce sera le nouveau formulaire (P163) qui sera utilisé. Une copie papier sera aussi conservée pour l'information ne soit pas seulement présente dans l'agenda.

- **6.5 Code de vie école (23-24)**
Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente le code de vie actuel de l'école.

CONSIDÉRANT que le code de vie est disponible dans l'agenda

CONSIDÉRANT que le code de vie convient aux besoins de l'école et à son bon fonctionnement

CONSIDÉRANT qu'il y aurait à l'agenda un tableau de suivi des billets de manquement reçus par l'élève, facilitant ainsi le suivi et la cohérence des interventions des membres de l'équipe-école, la prise de conscience de l'élève de son comportement et la communication aux parents

IL EST PROPOSÉ par : Catherine Alix et approuvé par Noémie Boudrias-Fournier

QUE le code de vie de l'année en cours soit repris tel quel l'année scolaire prochaine, qu'il se trouve dans l'agenda et qu'il soit adjoint d'un tableau de suivi des billets de manquement.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)

7. POINT D'INFORMATIONS

7.1. Service de garde

7.1.1. Journées pédagogiques

La direction souhaite que le personnel du service de garde soit présent à la conférence/journée d'ouverture lors de la journée pédagogique, du 23 août, en début d'année. Une réflexion est présentement en cours à savoir si les écoles rendront disponible le service de garde.

Les activités de la semaine des services de garde sont en cours d'organisation.

Le CÉ propose d'offrir des biscuits comme cela a été fait pour la semaine des enseignantes.

IL EST donc PROPOSÉ par Guillaume Baillargeon et appuyé par Geneviève Perrault QUE le CÉ offre un cadeau aux éducatrices et surveillantes du service de garde pour souligner la semaine des services de garde. L'idée de biscuits de chez Sweet Isabelle est envisagée.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-2022-2023)

7.2. Direction

7.2.1. Campagne de sirop d'érable : Le sirop est arrivé et entreposé dans les bureaux de l'administration. Une date sera bientôt définie pour la distribution

7.2.2. Course-o-thon : Le course-o-thon aura lieu le 18 mai, remis au 19 mai s'il y a pluie le 18 mai.

7.2.3. Retour sur la journée institutionnelle -projet éducatif 23-27-Suivi : lecture et écriture ont été reconduits d'un commun accord.

7.2.4. 2e Consultation PEVR la prochaine consultation sera dupliquée et nous sera envoyée.

7.2.5. Calendrier 2023-2024

7.2.6. Bienvenue à la maternelle 4 ans et 5 ans : C'est la première fois que l'événement aura lieu depuis la pandémie.

7.2.7. Sécurité aux abords des écoles : Amélie Pelletier-Houde fait un suivi serré auprès du poste de police du quartier, particulièrement à propos de la situation de la brigadière du coin Castelnau/de Gaspé.

7.2.8. Photos scolaires : C'est l'entreprise enfant clic qui a été retenue pour l'année 2023-2024. Les photos de groupe seront prises à la bibliothèque pour les classes du primaire et dans les classes pour le préscolaire. Elles pourraient être prises à l'extérieur selon la luminosité le jour de la photo. L'entreprise enfant clic s'est engagée à envoyer une équipe différente de l'année dernière pour prendre les photos. Il y avait eu quelques soucis avec l'équipe de l'année dernière qui était différente de celle des années précédentes.

7.2.9. Logo de l'école : Les délais pour réaliser le projet avec le CSSDM étant très long, le père d'un élève (Bouton, illustrateur et auteur de livre jeunesse) a été approché et proposera une soumission.

7.2.10. Critères de la direction : Les critères de sélection doivent être revus chaque année. Comme le document produit l'an dernier convient, il est rechoisi pour cette année.

7.2.11. Présentation du tableau des sorties avec de nouvelles propositions. Les sorties respectent les balises de la mesure 15186 et aucun montant supplémentaire n'est demandé aux parents.

7.3. Des nouvelles des classes

8. VARIA

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21h15.

Président(e)

Directeur(trice)